

## Déclaration C.G.T. à l'Instance Paritaire de Négociation du 17 novembre 2021.



La C.G.T. tient à dénoncer les attaques et les menaces répétées de la Fédération des OPH envers la Fédération des COOP suite aux récentes négociations et avancées sociales obtenues au profit des salariés des COOP. HLM. Cette épreuve de force entre les 2 Fédérations provoque des tensions et empêche que s'établisse un véritable dialogue social en vue d'écrire ensemble une nouvelle convention collective.

Ces attaques conduisent à empêcher les salariés des COOP HLM de bénéficier d'une prévoyance et d'une complémentaire santé pour favoriser l'accès aux soins. Elles vont à l'encontre des principes et des règles établies dans l'accord de méthode signé par l'ensemble des partenaires sociaux dans lequel, il est notamment précisé à l'article 2 « *Dans la limite du délai légal de cinq ans courant à compter de l'entrée en vigueur de l'arrêté de fusion du 16 novembre 2018 et jusqu'à la nouvelle mesure de la représentativité des branches prévue en 2021, les parties conviennent que l'instance paritaire de négociation ne se substitue pas aux Commissions paritaires et organes préexistants au sein de chaque branche à l'origine de la fusion, qui continuent d'exercer leurs attributions respectives.* ». C'est dans ce cadre que les partenaires sociaux des OPH ont également signé des accords concernant l'égalité professionnelle, la Pro A et que chaque branche a également signé des accords dans le cadre des NAO.

Ces ingérences sont d'autant moins compréhensibles et justifiées, qu'il s'agit de mesures touchant uniquement les salariés des COOP HLM qui se traduiront par des accords d'entreprises, comme c'est le cas actuellement pour les salariés des OPH.

Et ce, alors que ces mesures pourraient même permettre aux OPH de faire des économies tout en faisant bénéficier d'une complémentaire santé et d'une prévoyance avec de meilleures garanties pour un coût moins élevé. En effet, la plupart des contrats de prévoyance et complémentaires santé, du fait qu'ils ont été négociés au niveau de chaque organisme, ont souvent un coût supérieur et des garanties moins élevées que celles proposées dans l'appel d'offre réalisé par les COOP HLM

Face aux très vives réactions de la Fédération des OPH, matérialisées notamment par un courrier de Monsieur ROGEMONT, Président de la Fédération des OPH, les partenaires sociaux des COOP HLM ont apporté les éléments juridiques nécessaires confirmant la légitimité et la légalité de la démarche engagée par la CPPNI des COOP HLM.

Nous regrettons de constater que la Fédération des OPH n'en tienne aucun compte et continue d'exercer des pressions et menaces, ce qui laisse à penser qu'il s'agit en fait d'un conflit entre les Fédérations.

Les représentants de la C.G.T. dénoncent la violence des propos et des menaces contenus dans les courriers de la Fédération des OPH, et demandent que la dignité de l'ensemble des salariés soit respectée et que soient mises en place les conditions d'un véritable dialogue social entre les partenaires sociaux.

Les représentants de la C.G.T. demandent :

- le respect des clauses de l'accord de méthode signé par l'ensemble des partenaires sociaux.
- que soit exprimée par des actes une réelle volonté d'écrire ensemble une nouvelle convention collective permettant que chacun puisse exercer ses missions dans les meilleures conditions dans le respect de la diversité des situations.
- une harmonisation par le haut des acquis sociaux tout en les améliorant.
- le respect de l'ensemble des salariés et de leurs acquis sociaux avec la volonté de les améliorer.

Pour mémoire, il est de notoriété publique que la CGT s'est opposée au processus qui nous a conduit à la situation que nous vivons actuellement. Nous pensons que la disparition du statut d'EPA des organismes, la quasi disparition des emplois publics nous engageait sur une pente de financiarisation des organismes au détriment de la mission historique de service public des Offices Hlm. Les choix politiques du gouvernement ont bien évidemment accompagné le mouvement de réduction de la latitude des décisions des organismes en réduisant leurs moyens (baisse de l'aide à la pierre, RLS, ...) en les obligeant à se regrouper et se mettre en position de concurrence territoriale.... Nous pensons que ce n'est pas en tentant de se couler dans ce moule que nous pourrions continuer à faire exister notre spécificité, qui consiste à permettre l'accès et le maintien dans un logement pour le public le plus large. Il nous faut donc développer notre attractivité plutôt que de considérer la masse salariale comme un paramètre d'ajustement.

Au lieu d'un conflit qui entache fortement notre image et qui permet à une autre Fédération que nous ne citerons pas de "rire sous cape", nous pourrions mettre en avant nos valeurs qui fondent le sens de notre mission.

Il est donc urgent de sortir de cette situation par le haut ou sinon cela augure mal du climat des négociations pour aboutir à une nouvelle convention collective.

La C.G.T. rappelle que sa raison d'être, comme celle de toute organisation syndicale, doit être la défense des intérêts des salariés. La CGT poursuivra ses actions pour faire améliorer les conditions de travail de celles et ceux qui accomplissent leurs missions au service du droit au logement de qualité à un prix abordable.

Les représentants C.G.T. des Commissions Paritaires Nationales des OPH et des COOP HLM